

TROUSSE DE VOYAGE

(2025-10-17_v01)

Maintenant que nous sommes retraité(e)s et que nous pouvons retrouver notre liberté, il nous prend des envies furieuses de bouger.

Si vous aussi vous voulez voyager, n'oubliez pas de prendre dans votre sac « votre trousse de voyage » qui devra comprendre :

- . Votre **carte d'affilié(e) AIACE France**/RCAM car la majorité d'entre nous ne possèdent pas de carte Vitale ;

- . Une **attestation d'affiliation au RCAM** ;

- . Le formulaire « **Urgence santé** » où l'on peut trouver les noms des personnes à avertir en cas d'hospitalisation et les services du PMO à contacter;

- . Un formulaire si possible déjà prérempli de **demande de prise en charge** également en cas d'hospitalisation ;

- . Si vous avez souscrit une assurance « accidents » en cas de départ à la retraite, vous pouvez également vous munir du **formulaire de déclaration d'accident CIGNA** (ou de toute autre compagnie d'assurance qui le prévoit) ;

- . Éventuellement, surtout si vous partez pour un voyage lointain et d'autant plus si les frais médicaux sont élevés, il est vivement conseillé de souscrire une **assurance privée** (rapatriement, assistance, etc.), dont vous garderez les coordonnées sur vous.

Pour plus de détails, allez sur le site AIACE France (<https://www.aiace-fr.eu/>), sous l'onglet Nos services / Assurances.

Si vous n'êtes pas « informatisé(e)s », vous pourrez faire appel à un(e) des bénévoles les plus proches qui se fera un plaisir de vous fournir les documents ou informations demandés.